

Le 27 octobre 2021

Communiqué de presse

Assemblée générale des délégués de la CARMF en 2021

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DU BILAN

Le samedi 23 octobre 2021, l'Assemblée générale des délégués qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Paris sous la présidence du Docteur Thierry Lardenois, a permis d'exposer :

- le bilan et compte de résultat de l'exercice 2020,
- les placements mobiliers et immobiliers.

Les comptes 2020 font apparaître un résultat net en déficit de 69,4 millions d'euros pour les trois régimes gérés par la CARMF (complémentaire, ASV et invalidité-décès). Les charges se sont élevées à 2,49 milliards d'euros, et les produits à 2,42 milliards d'euros notamment grâce à un résultat financier de 298,9 millions d'euros.

À l'issue de ces différentes présentations, les délégués ont approuvé à l'unanimité les comptes de la CARMF pour l'exercice 2020. En effet, 100% des suffrages exprimés se sont prononcés en faveur de l'approbation, soit 266 oui, 0 non et 39 blancs.

La CARMF vous accompagne, prenez soin de vous

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (124 049 cotisants, 107 524 prestataires). Elle a versé en 2020 2,9 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,04 milliards d'euros (dont 2,74 milliards d'euros de cotisation et 300 millions d'euros de résultat financier).

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr